

NOTE DE SYNTHÈSE

Jean-Philippe THIELLAY, Président du Centre national de la musique

~ ~ ~

Conformément à la loi du 30 octobre 2019 qui lui confie la mission d'assurer l'observation de la filière musicale, **le Centre national de la musique publie aujourd'hui un jeu de données qui permettent de mieux mesurer l'état de santé de la filière musicale française en cette rentrée 2021, en particulier s'agissant du spectacle musical et de variétés.** Trois séries d'éléments éclairent la situation sous un jour très particulier.

En premier lieu, et en particulier grâce aux déclarations établies par les professionnels qui doivent s'acquitter de la taxe sur les spectacles musicaux et de variétés, les données recueillies par le CNM établissent que, **juste avant la crise sanitaire de la Covid-19, la filière musicale connaissait une importante croissance, manifestant le dynamisme du secteur et l'intérêt du public pour ce genre de spectacles.** En 2019, les recettes de billetterie dans le champ de la taxe (musiques actuelles et variétés) ont progressé de 12% par rapport à 2018, pour atteindre la somme record de 980 M€. Près de 59 000 représentations ont été fréquentées par environ 30 millions de spectateurs, soit +8% par rapport à 2018. Cette croissance provient aussi bien des festivals (8500 représentations et 7,5M d'entrées) que des salles de concert régulières (50 000 représentations et près de 23 M d'entrées). Si l'on ajoute les données relatives à l'export (plus de 5000 concerts réalisés à l'étranger en 2019 avec des artistes français), le tableau de la filière musicale française était brillant et prometteur. **Cette dynamique a été stoppée net au printemps 2020 par la crise sanitaire mondiale.** En 2020, le nombre de représentations s'est effondré de -71% et la billetterie a perdu 83% de sa valeur 2019. Seules 17 000 représentations payantes ont été données, au début de l'année et autour de l'été, pour moins de 6 M d'entrées payantes.

En deuxième lieu, l'autre enseignement majeur que l'on peut retirer des données publiées par le Centre national de la musique est que **2021 sera une nouvelle année noire pour le spectacle musical et de variétés.** Les apparences ne doivent pas tromper : si des festivals ont pu se tenir partout dans le pays, en particulier grâce au fonds festivals abondé par le ministère de la Culture et opéré par le CNM, et surtout grâce à l'opiniâtreté des organisateurs qui n'ont cessé de s'adapter à la situation fluctuante, si des salles ont pu rouvrir et proposer enfin une programmation, les projections sur 2021 restent très sombres : compte tenu des résultats enregistrés avant l'été et quels que soient les scénarios pour les quatre derniers mois de l'année, pour l'ensemble des spectacles musicaux, musique classique incluse, **les pertes peuvent être estimées entre 930 millions et 1 milliard pour les recettes de billetterie, et entre 1,7 et 1,9 milliard pour le chiffre d'affaires** (qui tient compte des autres types de recettes, notamment de bar et de restauration). Cela s'explique: de nombreux festivals qui réunissent habituellement des dizaines de milliers de spectateurs ont été annulés ou organisés avec des jauges limitées ; les tournées internationales qui attirent le public le plus nombreux dans les arènes et autres

zéniths ont été rendues impossibles ; enfin, les contraintes fortes qui perdurent (jauge à 75% pour les concerts debout ; passe sanitaire ; confinement et couvre-feu outre-mer...) désincitent le public à se rendre dans les salles de concert, sans même évoquer les difficultés économiques que connaissent notamment les plus jeunes.

Depuis le début de l'année, **les aides transversales (fonds de solidarité, dispositif charges fixes, activité partielle...)** auront eu un effet puissant et force est de constater que la casse a été limitée. Bien sûr, les revenus ont été réduits, des emplois ont été supprimés ou n'ont pas été créés ; mais il n'y a pas eu de faillites, de disparitions d'associations ou d'entreprises, de mouvements de rachats et de concentration. Face à l'extinction programmée des dispositifs transversaux, à la remontée des charges d'exploitation et aux recettes durablement incertaines, le CNM pourra continuer à intervenir, grâce au plan France relance et aux crédits mobilisés par le ministère de la Culture, bien calibrés avec 200M€ délégués au CNM sur 2021 et 2022. Le décalage dans le temps de la sortie de crise n'aura donc pas d'incidence sur le fait que ces moyens pourront être mobilisés par le CNM, dont la mission est plus claire que jamais : être aux côtés des professionnels dans ce contexte très incertain et permettre un vrai redémarrage en 2022.

Enfin, le Centre national de la musique a voulu **mettre en perspective l'action des pouvoirs publics en France et en Europe**. Pendant la crise, des montants impressionnants d'aides pour la filière musicale à 7 ou 8 chiffres ont été brandis sans que l'on sache toujours très bien de quoi on parlait. Il faut dire que l'imbrication d'aides transversales et d'aides sectorielles, les interventions complémentaires des Etats, de manière centralisée ou déconcentrée, des collectivités territoriales ou des Etats fédérés dans quelques cas, et encore les aides de certains acteurs privés comme les sociétés de répartition des droits des artistes, rendent toute grille commune très difficile à établir, sans même évoquer les traditions politiques de nos voisins européens, plus ou moins interventionnistes dans le secteur culturel. Du recensement établi par le CNM et malgré les difficultés méthodologiques qui doivent inciter à la prudence, se dégagent quelques conclusions éclairantes. D'abord, rares ont été les pays qui ont soutenu l'ensemble de leur filière musicale dans la crise, des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, jusqu'aux producteurs et organisateurs de spectacles, en passant par les agents et managers, labels et les disquaires ; ensuite, encore plus rares ont été les Etats européens à mobiliser massivement à la fois des mesures transversales en faveur des entreprises ou des salariés et des mesures sectorielles en faveur des acteurs de la culture et de la musique. Dans ce panorama, **la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Autriche, la Suède et les Pays-Bas sortent du lot pour avoir mobilisé des fonds importants en aide à leur filière musicale**. Au total, même en ne tenant pas compte des mesures transversales mises en œuvre dans notre pays (activité partielle, droits des intermittents, prêts garantis, fonds de solidarité...), force est de constater que les crédits sectoriels fléchés sur la musique, de l'ordre de 450M€ (via le CNM et les services déconcentrés de l'Etat en région) placent la **France au premier rang de ceux qui se sont massivement engagés pour la musique**. Du reste, les professionnels le reconnaissent volontiers : si tout n'a, sans doute, pas été parfait dans cette crise sans précédent, l'Etat et le service public, comme les collectivités territoriales, ont répondu présents dans cette crise. Au Centre national de la musique, on se souviendra de cette épreuve du feu au cours de laquelle notre jeune établissement a cherché à faire ses preuves, aux côtés des professionnels.